COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020 DELIBERATION N° 07

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en mairie le

Le Maire

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Présents: M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M.MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38); Mme JUZAN par Mme DUHART; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40); Mme CANDILLIER par M. ARCOUET; M. MASSONDE par Mme TAIEB; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

<u>OBJET</u>: <u>DEVELOPPEMENT DURABLE</u> – Souscription de parts sociales auprès de la Société coopérative d'intérêt collectif « Légumes Pro » et désignation d'un représentant.

La Ville de Bayonne conduit depuis plusieurs années une politique de développement durable volontariste. A ce titre, le Projet de Développement Durable fixe plusieurs objectifs stratégiques, parmi lesquels :

- la préservation et la valorisation des ressources locales, en inscrivant la Ville dans un système alimentaire territorial pour l'approvisionnement de la restauration scolaire,
- l'affirmation de Bayonne en tant que ville santé et bien-être, en assurant un cadre de vie propice à la santé
- le soutien aux initiatives s'inscrivant dans l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, la Ville, à travers son marché de restauration collective, favorise un accès à une alimentation saine et de qualité en s'appuyant sur le développement des approvisionnements en circuits courts et de proximité.

Suite à l'attribution du marché de la restauration collective à la société l'Eole pour la période 2015-2018 (suivie de la période 2019-2021), et afin de répondre aux besoins transformés de la restauration collective, le Comité du bassin d'emploi du Seignanx a accompagné la création de la légumerie « Légumes Pro », sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en septembre 2016. Son rôle consiste à regrouper, nettoyer, préparer et découper les légumes dans le respect des normes et contraintes des cuisines, en vue de faciliter le lien entre producteurs et restaurants collectifs sur le territoire du Pays basque et du Sud des Landes.

En conditionnant les produits, mais aussi en favorisant l'écoulement des productions, la SCIC Légumes Pro soutient fortement le tissu agricole et l'économie locale. Elle est ainsi devenue un outil territorial indispensable pour poursuivre le développement des approvisionnements issus de circuits de proximité en restauration collective.

Cet outil s'inscrit par ailleurs dans la politique alimentaire conduite par la Communauté d'agglomération Pays basque, à travers l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial.

Depuis la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, les collectivités territoriales et leurs groupements ont la possibilité de détenir jusqu'à 50 % du capital social d'une SCIC.

Au vu de l'engagement de la Ville à travers la mise en place d'un système alimentaire territorial, afin de soutenir l'économie sociale et solidaire et la dynamique de développement des circuits courts et de proximité, il est proposé aujourd'hui que la Ville de Bayonne devienne associée au sein de la SCIC, comme l'ont décidé également la Communauté d'agglomération Pays Basque et la commune de Tarnos.

A ce sujet, il est précisé que la SCIC « Légumes Pro » a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée à capital variable. Son capital social s'élève à ce jour à 63 250 €, les principaux associés étant la SCIC l'Eole et le Comité de bassin d'emploi du Seignanx. Les statuts de la SCIC définissent cinq catégories d'associés, formant chacune un collège lors des votes à l'assemblée générale : les salariés (22,5 % des droits de vote) ; les producteurs (22,5 %) ; les utilisateurs, catégorie incluant les collectivités locales (22,5 %) ; les acteurs locaux (22,5 %) ; les bénévoles (10 %).

Afin que ce soutien soit significatif, il est proposé que la Ville souscrive 200 parts sociales d'une valeur de 50 € l'une, soit une participation en capital de 10 000 €. Comme le prévoient les statuts de la SCIC, la qualité d'associé prendra effet après agrément par l'Assemblée générale de la société. Il convient également de préciser que la responsabilité de chaque associé est limitée à la valeur des parts souscrites ou acquises.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- de donner son accord pour l'adhésion de la Ville de Bayonne à la SCIC « Légumes Pro » au titre du collège des utilisateurs ;
- d'approuver la souscription de la Ville de Bayonne au capital de la SCIC « Légumes Pro » à hauteur de 200 parts d'une valeur de 50 € chacune, soit 10 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités requises et à signer les actes correspondants ;
- de désigner Mme Martine BISAUTA comme représentante de la Ville de Bayonne.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne